CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

DES

CITOYENS DU FINISTÈRE,

AUX

MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE;

Imprimée par ordre de la Convention Nationale, et envoyée aux 84 Départemens.

Case
FRC
3953

CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

Habitans des confins de la France, arrivés à Paris, nous avons desiré partager avec les sections de cette ville, la douce satisfaction de paroître à votre barre; non pour influencer vos délibérations par des vœux indiscrets, non pour vous remercier de vos premiers travaux, mais pour vous faire connoître nos desirs, notre espoir et nos craintes. Vous avez jusqu'à présent entendu les habitans de Paris: veuillez écouter les Citoyens d'une des contrées les plus éloignées du centre de la République.

Nés sous un ciel orageux, nourris aux milieu des rochers arides du Finistère, nous n'avons pas

appris l'art des phrases, des complimens; nous ne connoissons ni l'intrigue, ni la flatterie; nous sommes de bonne-foi; nous vous dirons la vérité; et, comme le paysan du Danube au sénat de Rome, dût notre tête tomber sur un échafaud, ou sous le glaive de quelques hommes égarés ou vendus, nous vous montrerons la vérité, la vérité toute nue : puisse son éclat ne pas déplaire à tous les yeux !

Anéantissant à jamais les débris d'un trône renversé par une portion du souverain, vous avez décrété la France République, une, indivisible; vous avez plus fait : vous avez, en dépit des vaines clameurs, prononcé la peine de mort contre l'insolent ambitieux qui oseroit proposer de substituer au despotisme de la royauté, une autorité quelconque, contraire à la souveraineté nationale. Graces vous soient rendues ! vous avez, sinon arrêté, du moins détourné dans sa course un torrent impétueux qui alloit tout ravager; mais de nouveaux orages semblent le grossir encore. En quittant nos foyers, nous pensions trouver (nous oserons vous le dire, sans sortir des bornes du respect que nous ne cesserons de porter aux représentans du peuple) nous pensions trouver tous les citoyens composant le sénat français, réunis par un seul intérêt, celui de la chose publique; et cependant des passions agitent votre Assemblée. Qu'on ne nous accuse pas d'être ici les organes de tel ou tel parti : nous avons vu, nous avons entendu; nous ne parlons, nous ne pensons, nous ne jugeons que d'après nous-mêmes. Que veut dire cette agitation, cette lutte perpétuelle, entre des hommes qui ne doivent avoir qu'un même but : notre bonheur?

Nous entendons à chaque instant bourdonner à nos oreilles ces mots affligeans, *parti*, *faction*.

Nous autres Finistériens, nous ne connoissons que ceux-ci, *patrie et liberté* : nous saurons les défendre ou mourir. Mais, si nous faisons sans peine le sacrifice de notre vie pour une si belle cause, qu'on nous tire au moins de la cruelle incertitude où nous vivons. Les chefs de nos armées, nos ministres, nos magistrats sont dénoncés, injuriés, calomniés: vous-mêmes, Citoyens, vous notre seul espoir, notre unique point de ralliement, vous êtes journellement, et sous nos yeux, insultés, dévoués au mépris du peuple, aux poignards des assassins ; nous avons entendu publier de plattes grossièretés imprimées contre vous; nous avons frémi de rage, et nous nous sommes demandé si nos représentans étoient libres, si on vouloit les avilir pour tout bouleverser. Nous avons entendu prêcher hautement le meurtre, le carnage ; nous en avons frissonné d'horreur ; celangage doit peu vous surprendre, Citoyens : nous savons nous battre ; nous ne savons pas assassiner.

Eh quoi ! le principe sacré de la liberté de la presse n'auroit-il donc été invoqué, consacré que pour que cette liberté dégénérant en licence, devînt entre les mains des méchans une arme terrible et fatale à la liberté même? Mais rassurez-vous : les départemens vous estiment ; en vous seuls est leur confiance; et nul mortel n'aura la téméraire audace d'attenter à vos jours. Prenez, cependant, garde, Législateurs : c'est par ces petits moyens, que vous avez tort de mépriser, qu'on a d'abord attaqué l'Assemblée constituante, qu'on a ensuite avili la Législature, et qu'on voudroit vous perdre. Rappelez-vous, Législateurs, dans les pièces de la procédure de Louis, celles où il est question de libelles payés, de tribunes gagées : la cour n'existe plus ; mais son système lui survit encore.

Redoutez donc le sort de ceux qui vous ont précédés. L'opinion fait votre force; sans l'opinion, que ferez-vous? Commandez donc à cette opinion commandant le respect qui vous est dû, parce que vous nous représentez.

Que les principes se discutent, que les lois se prononcent dans un silence majestueux; qu'un règlement sévère au dedans, que des lois justes, mais répressives au dehors, maintiennent le calme et la liberté de vos délibérations; qu'on ne vienne plus, sur-tout, vous interrompre adroitement dans les momens ou vous avez le courage de heurter de grands intérêts.

On se présente à votre barre avec le titre imposant d'hommes du 14 juillet : ce titre est beau, sans doute; mais, s'il falloit ici faire valoir l'ancienneté des nôtres, ne pourrions-nous pas nous appeler aussi, nous, les hommes du 27 janvier 1789? C'est de cette époque que date le soulèvement qui peut-être a donné au reste de la France le signal de l'heureuse insurrection à laquelle nous devons notre liberté. Mais nous ne sommes pas venus ici pour réclamer une vaine préséance sur des frères dont nous avons admiré la valeur, dont nous avons partagé les périls, et que nous aimons à la vie, à la mort. Nous nous bornons à vous faire observer un fait : Les 48 sections viennent pétitionner à votre barre, viennent vous faire connoître le vœu des habitans de cette ville immense : mais quelle est l'importance de ce vœu? Paris a-t-il oublié qu'il n'est que la quatre-vingt-quatrième partie de la République? D'ailleurs, ce vœu qu'on ose ici vous offrir comme celui de la majorité des habitans de Paris, en est-il vraiment l'expression fidèle? On entend répéter sans cesse que les séances permanentes des sec-

tions sont tenues chacune par cinquante individus au plus, qui tous cèdent avec une facilité incroyable, mais peut être raisonnée, à la volonté d'un seul. D'après cette observation, il est facile de calculer que quarante-huit hommes adroits peuvent vous présenter comme le vœu de Paris, ce qui ne sera que le résultat de leurs volontés particulières et que Paris à son tour; croyant que son vœu est celui de la France entière, quarante-huit hommes auront exprimé ou prétendu exprimer le vœu de toute la République. Quelle monstruosité?

Étonnés de cette désertion des sections, nous en avons demandé la cause: on nous a répondu qu'elles n'étoient aussi peu fréquentées, que parce qu'on ne pouvoit librement y exprimer ses opinions, sans courir de danger. Nous avons frémi de ce despotisme, et nous avons gémi sur la pusillanimité de ceux qui n'osent le braver. Qu'il cesse, enfin, ce despotisme affreux; qu'il soit anéanti; sinon, vous en serez les premiers fauteurs, nous les premières victimes: qu'il cesse; que la ville de Paris soit notre sœur en amitié, notre égale en patriotisme, mais non pas notre supérieure en droits: nous ne le souffrirons jamais.

Nos armées victorieuses repoussent au loin les satellites des despotes épouvantés, elles bravent et surmontent pour nous la faim, la soif, l'intempérie des saisons, les obstacles de la nature, les fatigues et la mort. Mais c'est en vain que les plus brillans succès couronnent les travaux de nos frères d'armes: si des dissentions intestines nous déchirent, nous serons bientôt subjugués. Ah! détruisez au-plutôt, nous vous en conjurons au nom de la Patrie; détruisez tout germe de divi-

sions : s'il est des traîtres, s'il est des ambitieux, quelque part qu'ils se trouvent, ayez le courage de les démasquer, et que leur tête coupable tombe sous le glaive des lois. Qu'aucun respect, qu'aucune crainte, ne vous arrêtent. Souvenez-vous que nous sommes toujours là pour vous faire respecter, pour vous défendre ; sachez que le peuple français veut enfin des lois et le calme ; que l'hydre de l'anarchie doit être terrassé, et que si le monstre ose encore lever ses têtes sans cesse renaissantes, armé de sa terrible massue, le peuple, à votre défaut, saura l'écraser lui-même.

Et vous, Législateurs, qu'un concours heureux d'événemens incroyables a placés dans ce sanctuaire pour faire notre bonheur, élevez-vous à la hauteur de vos fonctions, soyez dignes de la reconnoissanco de vingt millions d'hommes, et méritez l'estime du monde entier qui vous contemple, en devenant les bienfaiteurs de l'humanité.

Signé, PIGEON, fils ; Jean LE GURN ; P. L. VIGNON ; J. BERNARD, jeune ; PERRIN.

Nous certifions qne la présente copie est conforme à l'original, déposé sur le bureau de la Convention, après lecture à sa barre, le Dimanche vingt-trois du présent mois.

A Paris, le 27 Décembre 1792, l'an premier de la République.

Signé, J. BERNARD, jeune ; PIGEON, fils.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.